



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 mai 2025

PROCES VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 6 mai à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, MARCO Claude, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absents excusés : MM. IZARD Julien, LUCAS André, MARQUET Nathalie.

Secrétaire de séance : MME SIMON Jennifer.

Membres en exercice 14, présents 11, absents excusés 3.

Convocation en date du 25 avril 2025.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame SIMON Jennifer est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 15 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

**018/2025 APPROBATION PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

Le Maire présente le projet définitif du PLUI. Il rappelle les réserves observées en premier lieu lors des réunions de travail et revues avec le service instructeur de la Communauté de Communes.

2 réserves sont maintenues et conditionnent l'approbation du PLUI :

**ZAC de Guindragues – Zone 1AU en devenir zone UC**

Actuellement le règlement de la ZAC de Guindragues prévoit la construction de murs de clôture d'une hauteur de 1.80m et des haies vives de 2m.

A ce jour, le PLUI prévoit en UC la construction de murs de clôture d'une hauteur de 1.60 m et des haies vives à 1.80m.

Nous souhaiterions que le PLUI autorise la construction de murs de clôture d'une hauteur de 1.80m et de haies vives à 2m sur l'ensemble de la zone UC.

Si ce changement n'est pas accepté, nous souhaiterions qu'une disposition particulière s'applique uniquement à la ZAC de Guindragues, autorisant la construction de murs de clôture de 1.80m et de haies vives à 2m.

**Cave coopérative – Zone UB**

Nous souhaiterions qu'un périmètre d'études soit instauré au titre de l'article L 424-1 et R 151-52 du code de l'Urbanisme sur le secteur de la cave coopérative, classé actuellement en zone UB. Ce périmètre d'études permettra d'envisager la réalisation d'un projet cohérent au sein du village, en limitant le nombre d'habitations et de garantir le respect du patrimoine architectural que représente le bâtiment de la cave coopérative

Le conseil approuve à l'unanimité.

**019/2025 TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Plusieurs devis ont été demandés pour la réfection des voies suivantes :

- Rue Jules Grévy
- Rue du cinéma
- Impasse Aristide Briand
- Rue du Crès
- Avenue Pasteur

3 propositions ont été reçues en mairie :

COLAS	37 876.00 €HT
TPSM	39 965.00 €HT
ROGER	40 839.50 €HT

Le Maire propose de retenir l'entreprise COLAS.

Le conseil approuve à l'unanimité.

**020/2025 VEHICULE POLICE MUNICIPALE**

Le Maire rappelle le projet de remplacement du véhicule de police municipale

3 concessionnaires ont transmis une proposition :

PEUGEOT	25 278.33 € HT
CITROEN	26 061.66 € HT
RENAULT	27 350.92 € HT

Ces prix tiennent compte des options et équipements (rampe et haut-parleurs), ainsi que de la reprise du véhicule actuel.

Le Maire propose de retenir la proposition de PEUGEOT.

Le conseil approuve à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

Travaux sur le gué de Cassan : réunion sur site lundi 12/05 à 14h.

**Affaire CALMET** : compte rendu de la médiation. Démarche auprès des services de l'agence départementale pour une nouvelle analyse des accès afin de fournir un nouvel avis du Département sur le permis de construire déposé par Mme CALMET. Explication du risque sur la RD 15.

**Affaire NAVARRO** : demande de médiation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.